

**COMITE DE QUARTIER MONACO SAINT LOUP  
Réunion du 28 Février 2024**

**Présentation du dispositif socio-culturel et point d'information jeunes itinérant AGATH YOU par Stéphane MATHURIN et Sylvie ARNOLD.**

« Camion itinérant AGATH'YOU »

**Objectifs de l'action :**

Mise en lumière du dispositif itinérant AGATH'YOU :

- Accompagnement et accueil du public hors les murs sur les 5 thématiques de l'IJ (engagement citoyen, emploi insertion, prévention santé, mobilité, loisirs) et dans les démarches quotidiennes et administratives pour le Centre Social.
- Renforcement du lien social et le vivre-ensemble en allant vers le public.
- Lutte contre l'isolement et le repli sur soi.
- Lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique.

**Descriptif**

Camion aménagé pour recevoir du public qui va s'installer sur des emplacements stratégiques sur l'ensemble du territoire agathois.

Il sera partagé entre le Centre Socio-Culturel et le Point Information Jeunes.

Ce nouveau service itinérant porté par la Direction Cohésion Sociale et Jeunesse déploiera un ensemble de services adaptés : un café itinérant, un bureau d'accueil personnalisé, un espace numérique, un point d'information famille et jeune, des actions culturelles thématiques à travers des jeux et l'éducation à l'image...

Il interviendra en complémentarité du dispositif Vivons en Forme auprès des collèges et du lycée sur la prévention à la santé, l'équilibre alimentaire...

Il sera un outil complémentaire et d'informations pour les autres directions de la commune et les associations partenaires.

**VIE QUOTIDIENNE**

Plusieurs problèmes sont à signaler au croisement Chemin d'Agde Mont St Loup et L'impasse Clos Beausoleil

1- Le premier sujet à évoquer est la **disparition du barrage** installé il y a quelques années pour éviter les inondations dans l'impasse Clos Beausoleil. Ce dispositif en métal avait été initialement mis en place par la ville pour prévenir les inondations fréquentes dans l'impasse lors de fortes précipitations. Cependant, du jour au lendemain, il a été retiré sans consultation de l'ensemble des propriétaires présents dans l'impasse.



Réponse :

Les services vont étudier un nouveau système.

2 – Concernant la **disparition de la plaque de nom de rue** suite à l'enlèvement du barrage en métal. En effet, sur cet arrêt d'eau se trouvait la plaque de la ville indiquant le nom de l'impasse ainsi que la mention "impasse".

Cette absence pose problème, car de nombreux usagers s'engagent dans l'impasse sans savoir qu'il s'agit d'une voie sans issue. De plus, pour les livreurs ou même les facteurs, il n'est pas possible d'identifier le nom de la rue.

Réponse :

La plaque et le panneau « impasse » seront repositionnés.

3 - Le troisième sujet, et le plus important, concerne le **non-respect des consignes de collecte dans la rue**. Depuis maintenant trois ans, nous signalons que les personnes habitant dans cet espace ne respectent pas les consignes qui consistent à sortir les poubelles uniquement les jours de collecte. Le Sictom est intervenu à plusieurs reprises pour sensibiliser à ce sujet, mais aucun changement n'a été observé. De plus, puisque les poubelles sont toujours présentes, le trottoir est souvent pris pour une déchèterie. Le Sictom s'est occupé de se débarrasser de ces nuisances, mais aucune amélioration n'a été constatée. En outre, cela entraîne une impossibilité d'accès au trottoir pour les usagers, les poussant à utiliser la route, ce qui est également le cas pour les cyclistes.



Réponse :

Un roulage de bacs est programmé par les services du SICTOM le 18 mars et le 22 mars dans votre quartier accompagné de la brigade de l'environnement.

4 - Un problème de sécurité semble être présent en soirée autour **de l'école Jacques Prévert** : A la sortie de cours, les lundis et mercredis soir vers 21h, il existe un sentiment d'insécurité provoqué par la présence de groupe de personnes qui sont régulièrement rassemblées près de cette école.

Réponse :

La police municipale patrouillera afin de dissiper ces rassemblements.

5 – Pouvez-vous mettre **un ralentisseur rue MICHELET**.

Réponse :

Le service du Bureau d'Etude mènera une réflexion sur une action à venir. Peut être la mise en place d'une nouvelle signalisation rappelant la limitation de vitesse qui serait ramenée à 30km/h.

6 – Concernant **l'arbre de Judée situé sur le Parking de la Rue Azais** : il a été signalé plusieurs fois qu'il a besoin d'arrosage.

Réponse :

Cet arbre est bien portant, il fait l'objet d'une surveillance de la part des jardiniers, les gourmands sont régulièrement taillés et il n'a pas besoin d'être arrosé vu son âge et son implantation dans le sol.

Un rendez-vous sera proposé à Madame PIGNATELLI avec le responsable des Espaces Verts sur place.

7 – **Rue du Serpolet** : demande de création d'un passage piétons.

Demande formulée par un riverain, argumentée par les difficultés pour traverser la chaussée à cet endroit.

Photo Emplacement souhaité pour le passage piéton : rectangle jaune



Réponse :

Le passage piétons sera réalisé à la fin du mois de février/début Mars.

### 8 – Rue du Serpolet : Interdiction d'accès au Chemin du Mont Saint Loup

Cette interdiction est signalée par un panneau d'interdiction de tourner à gauche (photo n°2) peu de visibilité.

Des automobilistes se retrouvent quelque fois en sens interdit sur le Chemin du Mont Saint Loup.

Une signalisation par un panneau de sens interdit serait peut-être plus efficace (emplacement souhaitable : flèche jaune, photo n°3)



#### Réponse :

Une visite sur place sera effectuée afin d'étudier votre demande.

### 9 – Chaussée dégradée au niveau du croisement Rue du Serpolet/Chemin du mont St loup.

Dégradation assez importante de la chaussée à cet endroit, photo n°4, déjà signalée lors de réunion publique du Comité de Quartier en mai 2023. Pour des compléments d'information concernant l'ensemble des points signalés pour la rue du SERPOLET il est possible de contacter Madame Andréa BIOLLEY, email : [andrea3407@hotmail.fr](mailto:andrea3407@hotmail.fr)



#### Réponse :

La purge et la réparation de chaussée seront réalisées cette année.

### 10 – Rond-Point du Capiscol/ Bd des Volcans :

- Voie montante : Un trou dans la chaussée, côté droit, en arrivant sur le rond-point par le Bd des Volcans (trou qui semble s'être formé à la suite de travaux à cet endroit).



Réponse :

La reprise de l'enrobé sera programmée.

**11 - Rond-Point du Capiscol/ Bd des Volcans :**

Voie « sortie » du rond-point : Chaussée dégradée en quittant le rond-point vers le Bd des Volcans



Réponse :

La reprise de l'enrobé sera programmée.

**12 – Rond-Point des Joutes :**

Le joueur bleu, barque « Denise », n'a plus sa lance. (Photo jointe)



Réponse :

La lance est actuellement au service « peinture », elle sera repositionnée rapidement.

### 13 - Rond-Point du Capiscol :

Les palmiers situés sur le côté droit du sens de circulation ont beaucoup de branches mortes.



Réponse :

Ils seront taillés avant le printemps.

### 14 - Réunion du 09 novembre 2022 (paragraphe 5 : Voirie Rappel)

#### 5 - Voirie - Rappel

Compte-rendu du 20 octobre 2021 :

« 2 - Trottoir en face d'Orphéopolis (réponse du 14/10/2020) : où en est la programmation de la réfection de ce trottoir prévue en 2021 ?

Réponse :

La réfection est programmée fin 2021 ou début 2022. »

Cette réfection n'a toujours pas été entreprise.

Réponse :

Cette réparation doit être groupée avec d'autres interventions, elle sera faite.

Cette réfection n'a toujours pas été réalisée et de plus en plus dégradée.

Réponse :

Ce trottoir sera revêtu cette année fin du 1<sup>er</sup> semestre.

### 15 - Orphéopolis (Rond-point Roger MARSON)

Pouvez-vous demander à Orphéopolis de couper la haie qui dépasse sur le trottoir.

Réponse :

Un courrier sera envoyé à Orphéopolis.

### 16 - Réunion du 09 novembre 2022 (paragraphe 8 : Rond-point Roger MARSON)

#### 8/ Le rond-point Roger MARSON (devant Orphéopolis)

Il semble être complètement abandonné. Aucun entretien effectué depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

Réponse :

La conception de ce rond-point fait qu'il ne nécessite pas d'entretien régulier. Un contrôle visuel est fait régulièrement.

Des travaux sont-ils prévus pour remettre en place les pavés ?

Réponse :

Ce trottoir sera revêtu cette année fin du 1<sup>er</sup> semestre

17 - **Réunion du 11 octobre 2023** (paragraphe 11 : Boîte aux lettres Intermarché plus grande)

Avez-vous reçu la réponse de La Poste ?

Réponse :

Le courrier a bien été envoyé et est resté sans réponse. Une relance sera faite.

18 - **Réunion du 11 octobre 2023** (paragraphe 12 : Rue des Rosiers au carrefour avec la rue M. ROUSTAN)

Quelle est la nouvelle programmation des travaux ?

Réponse :

Les travaux seront réalisés en régie courant le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

19 - **Au n° 7 rue du Professeur LAVIEILLE :**

Pouvez-vous demander au propriétaire de couper sa haie car elle déborde sur la rue (sans trottoir) ?

Réponse :

Un courrier sera envoyé.

20 - **Angle de la rue de la Science et de la Vérité :**

La chaussée est déformée par des nids de poule. Merci de programmer une réparation.

Réponse :

Une intervention a été programmée.

21 - Lors de notre réunion interne de préparation pour la réunion plénière du 1<sup>er</sup> février, la majorité des membres présents ont évoqué la présence de leurs conjoints pour les **différentes visites** proposées.

Réponse :

Nous ne pouvons pas répondre favorablement à cette demande, en effet, le nombre important de représentants de comités de quartier ne nous permet pas d'ouvrir le cercle.

Les conjoints sont bien sûr et comme chaque année invités à la sortie annuelle qui se déroulera, pour cette année **le 7 Juin 2024**.

22 - Où en sommes-nous pour le projet de mettre en **sens unique la rue des Tamaris** (délibérée en dernière réunion) ?

Un courrier avait été proposé pour informer les habitants de la rue, je souhaiterai que dans ce courrier il y est le plan des parkings.

Réponse :

Le courrier adjoint au plan a déjà été distribué, le plan de programmation de la signalétique est donné à au groupe « Eiffage » pour être planifié. Le chantier sera réalisé sous peu.

23 - Ci joint photos **rue des Tamaris du 23 au 39** dont il suffirait de boucher les trous mais de faire un bitumage sur toute la surface.



Réponse :

Les travaux de réfection de la voirie seront pris en compte dans le cadre de la programmation de chantier de mise en sens unique.

24 - Des personnes souhaitent la remise en fonctionnement de **l'arrivée de bus pour desservir le centre Biomed et le cap**. Ils sont obligés de monter à pied de But à Biomed. Pourquoi ne pas mettre en circulation un mini bus ?

Il y a des agathois qui n'ont pas la possibilité de prendre la voiture.



Réponse :

La commune d'Agde étant très étendue, nous devons choisir avec soin les itinéraires de nos lignes de bus pour qu'elles rendent service au maximum de personnes. La ligne 3 passe route de Rochelongue et la ligne 4 route de Sète car ces itinéraires ont prouvé qu'ils étaient utiles au plus grand nombre.

Le passage par le boulevard François-Mitterrand, déjà expérimenté par le passé, a quant à lui, été abandonné il y a plusieurs années faute de fréquentation.

Malgré le souhait, légitime, de se rendre à Biomed en transports collectifs depuis le Cap, il n'est pas prévu de dévier les itinéraires des lignes existantes car nous courrions le risque de perdre un trop grand nombre d'usagers.

25 - Je renouvelle la demande de **réfection totale du chemin piétonnier du rond-point du Cap jusqu'au rond-point de Macdonald** c'est la 6ème année.

Réponse :

Cet espace nécessite une réfection très couteuse qui ne peut être arbitrée de façon prioritaire, un large espace de déambulation sécurisé en face est disponible. Ces travaux restent dans la liste des investissements prévisionnels.

26 - En ce moment on parle souvent de la notion de 'voisins vigilants'. Est-ce que ce dispositif a déjà été testé sur notre commune pour réduire les cambriolages ?

Eventuellement voir avec M. LAROSE pour avoir une micro-formation sur ce quoi nous devrions être vigilants.

Suite à notre réunion interne du comité de quartier du jeudi 1er février 2024, ce sujet a été abordé et il a été rappelé qu'il y a quelques années cela avait déjà été évoqué. Serait-il donc possible d'avoir un approfondissement pour cette question ?

Réponse :

Le dispositif « voisin vigilant » est du ressort de la police nationale.

Il avait été mis en place il y a plusieurs années de cela mais n'avait pas été renouvelé, à priori car il n'y avait que peu d'information. Il consistait à associer des « référents » de quartiers à des agents de police nationale identifiés, avec un numéro de téléphone direct. Les renseignements devaient porter sur des signalements de véhicules ou personnes suspectes, inconnues du quartier et qui pouvaient représenter une « menace » (cambriolage ou autre).

27 - État de propreté fortement dégradé autour des colonnes de verre, recyclage et vêtements le long du cimetière route de Rochelongue. Présence de nombreux déchets.



Réponse :

En ce qui concerne les colonnes à vêtements, elles ne sont pas vidées régulièrement ce qui engendre des débordements. La société Nicollin nettoie les abords régulièrement.

Pour la colonne à verre, en effet, il y a souvent des dépôts au sol.

Un nettoyage régulier et une vigilance continueront à être effectués.

## **SECURITE**

### **Etat des verbalisations dans ce quartier :**

- Domaine « Code de la route » : 66
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 18
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 12
- Domaine « Divers » : 159
- Domaine « environnement » : 107

## **B) GRANDS TRAVAUX :**

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

### **RÉHABILITATION DE LA PROMENADE-TRAVAUX EN COURS**

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m<sup>2</sup>.

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.

L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.

Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.

La création de larges espaces végétalisés.

Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.

La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.

La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022.

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

Travaux en cours :

Sur la phase 1,

Les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.

- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.
- La livraison est envisagée pour juin 2024.

Sur la Phase 3 Promenade Nord (parking)

- L'élagage, la transplantation des arbres ont été réalisés en octobre 2023.

- Dans un même temps, les travaux d'archéologie sont en cours sur cet espace pour une durée de 4 mois.
- En juin 2024, débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.
- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025

*Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques*

### **VALORISATION ET EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE**

Notre ville s'inscrit pour une large part au centre d'un environnement de verdure qu'il nous appartient de conserver, d'entretenir et de mieux valoriser. Dans cette optique, la Municipalité souhaite mettre en réseau l'ensemble des parcs et jardins qui structurent le territoire communal et ont vocation à accueillir du public. Cela va s'organiser avec la mise en place d'une labellisation et signalisation commune ainsi que la gestion des sites par une équipe exclusivement dédiée.

Seront concernés par ce programme global de valorisation et d'embellissement :

- **Le Parc de Belle-Isle.** Avec l'élargissement du périmètre du centre historique à la rive droite de l'Hérault, le Parc de Belle-Isle s'inscrit comme un poumon vert au centre de la cité. Depuis l'an dernier, il fait l'objet d'une restauration d'ensemble afin que le public puisse se réapproprier cet espace.
- **Le Parc-Lano.** L'ensemble des masses végétales du parc sera repensé avec des plantations caractéristiques pour constituer des ambiances différentes au gré de la promenade. Un parcours sportif autour du plan d'eau sera créé, avec la mise en place d'espaces de repos et de pique-nique ainsi que la rénovation des deux passerelles, en bois, emblématiques des lieux.
- **Le Petit Bois de l'Île des Loisirs.** Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.
- **La Pinède de l'Agenouillade.** La Ville va embellir la partie végétale du lieu en valorisant la pinède autour de la chapelle. L'ensemble des arbres de cette pinède sera mis en valeur et l'estrade en béton existante sera rehaussée d'un kiosque à musique pour contribuer l'animation du site.
- **Le jardin public de Lachaud.** Ce jardin public est situé dans la continuité de la place de l'Abbé Dolques qui va être réaménagée dans la continuité de l'espace Lachaud. Il est un des espaces verts emblématique et historique du centre-ville et accueille la crèche Françoise Dolto et la maternelle Jean Moulin. Il nécessite aujourd'hui d'être restructuré. Les cheminements piétons qui desservent ces établissements doivent être refaits, les jardins et plantations rénovés. Ce jardin doit conserver sa vocation ludique. Ainsi des jeux d'enfants adaptés seront intégrés à cet embellissement végétal.

- **Le Parc de la Grande Conque.** La Ville a engagé une étude de restructuration et de mise en valeur du site. L'ensemble des cheminements existants sera repensé et rendu perméable. Ils permettront une lecture patrimoniale du lieu avec la mise en exergue de particularités géologiques, ainsi que la préservation des plantes endémiques.

- **La Pinède des Arènes.** Le parcours santé qui animait le site à l'époque sera recréé.

- **Les Monts Saint-Loup et Saint-Martin.** Ces espaces naturels remarquables, administrés par l'Office National des Forêts, nécessitent une gestion forestière en lien avec tous les enjeux environnementaux notamment la considération de leur dimension ludique. La volonté de la commune est de rendre visible le volcan depuis l'extérieur, de maintenir l'identité forestière du massif et de minimiser l'impact de sa fréquentation en encadrant les circulations sur des trajets officialisés, balisés et thématiques (parcours sportifs, pédagogiques, de promenades ou contemplatifs).

- **Le Bois de la Tamarissière.** Après le réaménagement en cours du fait de la modernisation du camping, le Bois de la Tamarissière sera rouvert au public en automne et en hiver.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

#### **PPI VOIRIE**

#### **Des investissements majeurs sur la voirie communale**

#### **Réfection de 50 kilomètres en 3 ans**

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 200 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. En 2024, 2025 et 2026, un programme d'investissement annuel de 3 millions d'euros va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise de pas moins de 50 km de voirie, soit un quart du réseau routier du territoire.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les 3 îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures voiries et réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base afin d'arbitrer les chantiers à venir et d'optimiser les choix techniques et le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées imposant une intervention, le choix de prioriser certaines voies a été dicté par le niveau de fréquentation, la desserte des équipements publics, des services et commerces et la cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne. Une attention particulière sera portée sur l'ensemble des éléments constituant le paysage associé à ces voies. Ainsi le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation seront considérés. La singularité de chaque îlot a également été prise en compte.

Sur Agde, les opérations d'entretien seront réparties sur les voies secondaires et trottoirs. Sur le Cap d'Agde, l'investissement se portera plus particulièrement sur les axes majeurs notamment les voiries périphériques au port. Sur le Grau d'Agde, c'est l'ensemble des voiries qui constituent le cœur historique du quartier qui bénéficiera d'un investissement d'une ampleur inédite. Ce réaménagement de la voirie concernera particulièrement des axes se situant dans le prolongement de la route de Saint-Vincent et qui permettent d'irriguer l'ensemble du quartier.

*Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux*

### **ROND-POINT DU PÈRE CANAC**

Un projet de modification du giratoire d'entrée de la ville route de Sète est à l'étude. Les abords de ce carrefour sont largement impactés par la circulation induite par les établissements scolaires de Notre Dame, de plus l'évolution de l'habitat impactera également le trafic.

En effet 2 programmes de 296 et 76 logements jouxtent cette route départementale RD 612 et viennent en partie raccorder leurs infrastructures voirie.

Afin de sécuriser et de fluidifier le trafic, une étude de dimensionnement de voirie a été réalisée par le bureau d'études de la ville et validée par les services du Département.

La forme future du giratoire s'inscrira dans le foncier public. La forme ovale a été retenue afin de répondre aux contraintes foncières.

Il doublera sa capacité en passant de 11 à 20 m de rayon et intégrera les cheminements piétons et cycles. Il améliorera également l'accès bus dans son insertion sur le carrefour.

Considérant ce point comme une entrée de ville, l'intégration et la qualité paysagère seront primordiales.

Le phasage des travaux prévoit une 1ère étape dans le courant du 2ème trimestre 2024 afin de réaliser un giratoire provisoire.

Cet aménagement permettra de sécuriser le trafic en présence des chantiers importants à proximité.

Ces programmes immobiliers termineront leurs opérations de gros œuvre fin 2025, l'aménagement pourra être réalisé dans sa globalité.

Cet aménagement sera co-financé par les opérateurs des programmes privés pour un budget estimé à 600 000 € HT.

Présents :

S FREY, C GUILHOU, L BENTAJOU, S VIALE, MH MATTIA, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MARTINEZ, L LAROSE, J LOPEZ.

Présents :

Robert BARRA, Luc BENETEAU, Daniele DOUAY, Jeannine PERILLOUX, Corinne PIGNATELLI, Annick RIVALTA, Claudine VIDAL, Nicolas WEISS.

Absents Excusés :

Yves FLEGIER, Albert HUTIN, Katia KUGEL DORION.

Absents non excusés :

Gilbert BARDIN, Jacques CASTAN, Yolande CONEJOS, Jean Louis GACHE, Jean Claude INTEREINER, Francine GARCIA, Jean Claude UNTEREINER.